



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Title - Sujet Camion chasse-neige	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P132-160731/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5P132-160731	Date 2016-12-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-018-5230	
File No. - N° de dossier MCT-6-39052 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Lisa M.	Buyer Id - Id de l'acheteur mct018
Telephone No. - N° de téléphone (506) 851-7811 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P132-160731/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Modification No. 001 à l'invitation à soumissionner

Cette modification est émise afin de :

(1) Reference : Annexe A, Besoin

SUPPRIMER Annexe A, Besoin; et

INSÉRER Annexe A, Besoin (révisé 13 décembre 2016) ci-joint

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessus, ou par télécopieur (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le message transmis par télécopieur.

Toute les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Lisa Martin

N° de téléphone: (506) 851-7811

N° de télécopieur: (506) 851-6759

ANNEXE « A »

BESOIN (révisé 13 décembre 2016)

Parcs Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'un camion-tandem lourd neuf, modèle actuel, équipé d'un système hydraulique, d'un conteneur combinant les fonctions de benne et d'épanduse, d'une lame chasse-neige réversible à usage intensif et d'une aile chasse-neige. Cette unité sera déployée immédiatement pour des opérations d'entretien hivernal sur les autoroutes à l'intérieur du parc national Fundy dans la province du Nouveau-Brunswick. Cette acquisition est essentielle pour satisfaire aux obligations en matière de sécurité publique de Parcs Canada.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les soumissions DOIVENT respecter les exigences obligatoires ci-après. Pour prouver que leur soumission satisfait les spécifications techniques pertinentes, les soumissionnaires DOIVENT présenter des spécifications complètes et/ou des documents descriptifs relatifs à l'équipement proposé.

Les spécifications et/ou les documents descriptifs pertinents doivent être fournis avec la soumission, mais peuvent l'être plus tard. Si les spécifications et/ou les documents descriptifs ne sont pas fournis avec la soumission, l'autorité contractante doit en aviser le soumissionnaire et lui indiquer un délai qui, s'il n'est pas respecté, entraînera le rejet de la soumission.

Toute proposition qui ne respecte pas toutes les spécifications obligatoires sera jugée inadmissible.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : INSCRIVEZ À CÔTÉ DES CRITÈRES SUIVANTS LA OU LES PAGES AUXQUELLES LES PREUVES DE CONFORMITÉ SE TROUVENT.

SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES ET DESCRIPTION D'ACHAT	Page #	Conforme / Non conforme	Commentaires
1.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME			
1.1.1 Camion lourd, 6x4, diesel, poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 29 937 kg (66 000 lb); camion combiné.			
1.1.2 Le camion doit être un véhicule neuf, modèle actuel, équipé d'un système hydraulique, d'une épanduse, d'une benne, d'une lame chasse-neige et d'une aile chasse-neige. L'unité doit être livrée immédiatement prête à l'emploi et équipée de tout l'équipement spécifié.			
1.2 CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT			
1.2.1 L'unité doit pouvoir fonctionner dans des températures ambiantes allant de 45 °C à moins 40 °C.			
1.2.2 L'unité doit être équipée de tous les accessoires habituellement fournis et installés sur ce type de véhicule, qu'ils soient mentionnés dans les spécifications ou non, afin de			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 5P132-160731/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
 001
 File No. - N° du dossier
 MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
 mct018
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

garantir un fonctionnement fiable et efficace dans toutes les conditions de service, y compris des conditions hivernales rigoureuses.			
1.3 EXIGENCES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION			
1.3.1 L'unité doit respecter en tous points les réglementations du Highway Act des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.			
1.3.2 L'unité doit également satisfaire à toutes les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC).			
1.3.3 L'unité doit être livrée avec un certificat d'inspection de véhicule commercial en règle reconnu par la province où l'unité est livrée.			
1.4 MAINTENANCE ET GARANTIE			
1.4.1 L'entrepreneur doit fournir les manuels de réparation, de diagnostic, des circuits électriques et des pièces identifiant de manière très précise tous les composants de l'équipement, y compris la benne de déchargement.			
1.4.2 L'entrepreneur doit assurer l'accès à tout logiciel ou programme de diagnostic électronique utilisé pour la réparation et la maintenance de tous les composants de l'équipement, y compris les abonnements annuels ou les mises à jour.			
1.4.3 L'entrepreneur doit fournir un manuel d'utilisation pour l'unité.			
1.4.4 La période de garantie doit commencer à la date de livraison de l'équipement et comprendre une couverture complète du groupe motopropulseur et du système d'échappement.			
1.5 LIVRAISON			
1.5.1 L'entrepreneur doit lubrifier et apprêter l'unité avant la livraison, en utilisant tous les lubrifiants et produits associés requis pour les conditions climatiques dans lesquelles le véhicule sera utilisé.			
1.5.2 L'entrepreneur doit livrer l'unité avec au moins 100 litres de carburant.			
1.5.3 L'unité doit être livrée au site spécifié.			
1.5.4 Toute la documentation requise pour que le véhicule soit autorisé à rouler sur les routes par l'autorité provinciale compétente doit être fournie au destinataire au moment de la livraison.			

<p>1.5.5 L'entrepreneur doit, sans frais supplémentaires, s'organiser avec le destinataire pour donner des instructions, au moment de la livraison, concernant les procédures d'utilisation, l'entretien courant et les réglages appropriés pour respecter les conditions de la garantie qui s'applique à l'équipement en question.</p>			
<p>1.5.6 L'unité doit être livrée au plus tard le 15 janvier 2017.</p>			
<p>PARTIE 2 - DÉTAILS DES EXIGENCES</p>			
<p>2.1 CHÂSSIS</p>			
<p>2.1.1 Le PNBV doit être d'au moins 29 937 kg (66 000 lb)</p>			
<p>2.1.2 L'empattement minimal doit être de 4 900 mm (193 po).</p>			
<p>2.1.3 L'espace utilisable entre la cabine et l'essieu doit être d'au moins 3 225,8 mm (127 po).</p>			
<p>2.1.4 Cadre renforcé sur toute la longueur.</p>			
<p>2.1.5 Essieu avant de 9 070 kg (20 000 lb) avec suspension à lame en acier adaptée. L'essieu avant doit être monté en position reculée standard.</p>			
<p>2.1.6 Amortisseurs avant adaptés.</p>			
<p>2.1.7 Pont arrière du tandem de 18 143,7 kg (40 000 lb) avec différentiel antibloquant de traction contrôlé par le conducteur, à commande pneumatique.</p>			
<p>2.1.8 La suspension arrière doit être pneumatique et d'une capacité nominale de 20 866 kg (46 000 lb). Les côtés gauche et droit sont munis chacun d'une soupape de mise à niveau.</p>			
<p>2.1.9 L'essieu avant doit être muni de joints étanches à l'huile visibles.</p>			
<p>2.1.10 La direction assistée doit permettre une direction manuelle en cas de rupture de l'alimentation.</p>			
<p>2.1.11 Capot et garde-boue basculant en fibre de verre avec grille à position fixe.</p>			
<p>2.1.12 Mécanisme de remorquage à l'arrière.</p>			
<p>2.1.13 Bavettes garde-boue anti-projections, montées à l'avant et à l'arrière des roues arrière.</p>			
<p>2.1.14 Rallonges de châssis avant intégrées dépassant la grille de 24 po.</p>			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 5P132-160731/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
 001
 File No. - N° du dossier
 MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
 mct018
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.1.15 Le châssis doit comprendre une prise de force entraînée par le vilebrequin avant.			
2.1.16 Les connexions de remorquage doivent inclure les raccords des circuits pneumatique et électrique montés à l'extrémité du cadre, ce qui inclut la valve de protection du tracteur et la prise électrique à 7 broches avec le crochet d'attelage installé.			
2.2 TRAITEMENT ANTIROUILLE			
2.2.1 Les sections de la cabine en tôle, le tablier, les portes (intérieure et extérieure) et le sous-châssis doivent être traités à l'aide d'un revêtement antirouille.			
2.3 PEINTURE			
2.3.1 La cabine doit être peinte avec un revêtement de base ou un revêtement clair conformément à l'Office des normes générales du Canada.			
2.3.2 Les longerons de cadre de châssis doivent être peints en noir.			
2.4 MOTEUR			
2.4.1 Moteur diesel à turbocompresseur, refroidi par liquide, homologué pour les opérations sur et hors route et chantiers de construction.			
2.4.2 Puissance minimale de 370 HP.			
2.4.3 Couple de pointe minimal de 1250 N.m (1 250 lb/pi) à 1 400 tr/min, vitesse réglée de 2 100 tr/min.			
2.4.4 Filtre à air sec, monté sous le capot, protégé de la pluie et de la neige.			
2.4.5 Filtre à huile, de type à passage intégral avec élément remplaçable.			
2.4.6 Chauffe-bloc d'au moins 1 500 watts avec chauffe-carter de 175 watts sur un support commun.			
2.4.7 Filtres à carburant primaire et secondaire avec éléments remplaçables.			
2.4.8 Préfiltre à carburant vissable.			
2.4.9 Thermostat standard de type à ouverture large pour une utilisation avec de l'éthylène glycol.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P132-160731/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4.10 Échappement vertical simple avec colonne courbée et protecteur thermique perforé en métal sain.			
2.4.11 Ventilateur de refroidissement à viscocouplage thermorégulé, sans entretien, avec pales en fibre de verre.			
2.4.12 Frein moteur par compression avec sélecteur à trois positions.			
2.5 TRANSMISSION ET BLOC D'ENTRAÎNEMENT D'ESSIEU			
2.5.1 Transmission automatique avec au moins six rapports de marche avant de type 3000 RDS. La transmission doit pouvoir fonctionner de façon continue dans des conditions hivernales rigoureuses.			
2.5.2 Le rapport du pont arrière doit être de 5,29. Le véhicule doit être livré avec la vitesse maximale régulée à 110 km/h.			
2.5.3 Refroidisseur d'huile à transmission.			
2.6 FREINS			
2.6.1 Système entièrement pneumatique conforme à NSVAC 121.			
2.6.2 Dessiccateur automatique à pression positive.			
2.6.3 Réservoir d'air auxiliaire pour actionner les freins de sécurité à ressort.			
2.6.4 Dessiccateur d'air monté sur le cadre.			
2.6.5 Valve de régulation automatique de l'essieu avant.			
2.6.6 Toutes les conduites, tous les composants et tous les raccords doivent respecter les normes de la Society of Automotive Engineers (SAE) et du département des Transports (DOT).			
2.6.7 Compresseur d'au moins 18,7 pi ³ /min.			
2.6.8 Freins avant à came en S d'au moins 16,5 x 6 avec réglage automatique.			
2.6.9 Freins avant à came en S Freins avant à came en S d'au moins 16,5 x 7 avec réglage automatique.			
2.7 ROUES ET PNEUS			
2.7.1 Pneus radiaux ceinturés d'acier à carcasse métallique.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P132-160731/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.7.2 Avant : 425/65R22.5, 20 plis.			
2.7.3 Arrière : 11R/22.5 16 plis, boue et neige.			
2.7.4 Jantes reliées aux moyeux pour service intense, à montage universel.			
2.7.5 Jantes avant de type super single type 12.25 X 22.5.			
2.7.6 Jantes arrière doubles 8.25 X 22.5.			
2.8 CARBURANT			
2.8.1 Réservoir(s) à emmarchement d'une capacité minimale de 264 l (aluminium seulement).			
2.9 INSTRUMENTS ET COMMANDES			
2.9.1 Voltmètre.			
2.9.2 Horomètre électrique.			
2.9.3 Jauge de température du liquide de refroidissement.			
2.9.4 Indicateur de pression d'huile moteur.			
2.9.5 Dispositif d'avertissement sonore en cas de basse pression d'huile/température élevée du liquide de refroidissement.			
2.9.6 Indicateur du niveau de carburant.			
2.9.7 Tachymètre.			
2.9.8 Indicateur de vitesse en kilomètres/compteur kilométrique.			
2.9.9 Dispositif d'avertissement en cas de basse pression d'air.			
2.9.10 Avertisseur de marche arrière.			
2.9.11 Indicateur de température d'huile de transmission.			
2.9.12 Manomètres des systèmes pneumatiques primaire et secondaire. L'unité de mesure doit être en livres par pouce carré.			
2.10 SYSTÈME ÉLECTRIQUE			
2.10.1 Interrupteur, indicateur et câblage du gyrophare.			
2.10.2 Alternateur à déclenchement à bas régime, d'au moins			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 5P132-160731/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
 001
 File No. - N° du dossier
 MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
 mct018
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

130 ampères.			
2.10.3 Feux de freinage/clignotants/feux rouges arrière à DEL avec feux de recul séparés.			
2.10.4 Batterie/batteries grande capacité, capacité de démarrage à froid de 3 000 ampères. 2 775 ampères au démarrage à froid.			
2.10.5 Disjoncteurs à réarmement automatique.			
2.11 CABINE ET ACCESSOIRES			
2.11.1 Doubles pare-soleil.			
2.11.2 Cabine avec air conditionné, chauffage et dégivreur puissants.			
2.11.3 Colonne de direction inclinable et réglable.			
2.11.4 Éclairage de l'intérieur de la cabine.			
2.11.5 Essuie-glace, type arctique, variables, vitesse constante, équipé d'une goupille de cisaillement ou d'un dispositif équivalent.			
2.11.6 Glace à commande électrique, côté droit et porte du conducteur, avec les commandes facilement accessibles pour l'opérateur.			
2.11.7 Siège du conducteur réglable sur trois axes, avec dossier haut, à suspension pneumatique avec isolateur; garniture en tissu.			
2.11.8 Siège passager standard.			
2.11.9 Deux rétroviseurs extérieurs extensibles antireflets. De type West Coast, montés sur les côtés gauche et droite, au moins 180 mm X 250 mm (7" x 11"). Acier inoxydable, chauffants, avec feux de gabarit à DEL. Rétroviseurs anti-angle mort convexes de 101 mm (4 po) de diamètre.			
2.11.10 Poignées d'accès à la cabine/de sortie de la cabine du côté gauche et du côté droit.			
2.11.11 Avertisseurs à commande pneumatique et électrique.			
2.12 SYSTÈME HYDRAULIQUE			
2.12.1 Fourniture et installation des composants hydrauliques requis : robinetterie, commandes, tuyaux souples, électrovannes, raccords, filtres de réservoir, fils électriques, indicateurs, pompes, etc., pour obtenir un système hydraulique			

complet et modulaire. La robinetterie hydraulique doit être actionnée depuis un pupitre installé à l'intérieur du véhicule.			
2.12.2 Le système doit faire fonctionner tous les composants hydrauliques suivants :			
a) aile chasse-neige à double action;			
b) lames chasse-neige sens unique et deux sens à double action montées à l'avant;			
c) benne munie d'une épandeuse, d'un convoyeur et d'un plateau rotatif;			
d) commandes du circuit hydraulique du vérin à simple effet du treuil de camion;			
e) le circuit doit être conçu de sorte que les températures ne dépassent pas 160 °F dans des conditions et à des vitesses considérées comme normales.			
2.12.3 Le circuit hydraulique doit être de type sensible à la charge et piloté :			
a) La pompe hydraulique doit être de type commande à soupape différentielle.			
b) La pompe doit être à arbre d'entraînement relié au vilebrequin, mais elle ne peut être entraînée par la courroie du moteur.			
c) Le temps requis pour passer de 0 au débit maximum doit être de moins d'une (1) seconde.			
2.12.4 Le système hydraulique doit avoir un système de filtration :			
a) Un filtre de retour à dérivation monté sur le réservoir.			
d) Le degré de filtration (microns) du filtre sera conforme à la recommandation du fabricant du système hydraulique.			
2.12.5 Tous les tuyaux souples du système hydraulique doivent être munis de raccords JIC standard et être homologués pour fonctionner dans des conditions hivernales rigoureuses.			
2.12.6 La soupape de commande hydraulique dans la présente spécification doit :			
a) avoir au moins 7 sections;			
b) être à commande pneumatique;			

c) avoir un dispositif pour faire fonctionner chaque segment manuellement.			
2.12.7 La soupape de commande hydraulique doit pouvoir commander les fonctions suivantes :			
a) relever et abaisser la benne de déchargement - vérin à simple effet à 3 étages d'une capacité de 30 tonnes;			
b) abaisser et relever la lame chasse-neige - vérin à double effet;			
c) orienter la lame chasse-neige vers la gauche ou la droite - vérin à double effet;			
d) abaisser et relever l'aile chasse-neige - vérin à double effet;			
e) convoyeur - moteur hydraulique;			
f) moteur du plateau rotatif - moteur hydraulique bidirectionnel.			
2.12.8 Le pupitre de commande des fonctions hydrauliques doit :			
a) être installé sur l'accoudoir et être ajustable;			
b) comprendre la fourniture et l'installation de l'ensemble des interfaces, des relais et du câblage requis pour actionner les soupapes commandant le fonctionnement des lames et de l'aile chasse-neige ainsi que de la benne;			
c) comprendre des interrupteurs basculants supplémentaires pour commander les accessoires installés comme l'éclairage;			
d) comprendre le rétroéclairage de l'ensemble des interrupteurs et des commandes.			
2.12.9 La commande de l'épandeuse doit être montée près de l'opérateur.			
2.12.10 Le réservoir du système hydraulique doit :			
a) avoir un regard vitré ou un voyant avertisseur de bas niveau d'huile avec un regard;			
b) être installé sur le côté du châssis du véhicule pour en faciliter l'accès;			
c) être installé suffisamment haut de façon à ce que sa sortie soit à la même hauteur ou plus haut que l'orifice d'aspiration de la pompe;			

d) être équipé d'une crépine visant à empêcher la contamination pendant le remplissage;			
e) permettre l'admission d'air au travers d'un filtre d'aération de 40 microns en cas de variations du niveau d'huile;			
f) être pourvu d'indicateurs de niveau d'huile (indicateur vitré) faciles à lire;			
g) être pourvu d'un robinet à bille à sa sortie sans qu'il soit nécessaire de vider le réservoir;			
h) être pourvu d'un drain non obstrué pour le changement d'huile du réservoir.			
2.12.11 Installation du système hydraulique			
a) Le système doit avoir subi des essais complets avant la livraison du véhicule.			
b) Le système doit pouvoir activer plusieurs fonctions hydrauliques simultanément sans interrompre le fonctionnement de l'épandeuse.			
c) Les soupapes, les solénoïdes et les composants électriques doivent être installés dans une enceinte à l'épreuve des intempéries et des produits corrosifs utilisés pour l'épandage. L'enceinte doit être montée sur le dessus du châssis du véhicule à l'arrière de la cabine et hors de la trajectoire directe des projections de matériaux et de sel par les roues. L'enceinte peut être fixée au réservoir de liquide hydraulique ou y être intégrée.			
d) Toutes les connexions électriques doivent être à l'épreuve de l'eau et de la corrosion.			
e) Les composants à l'extérieur de la cabine doivent être installés de façon à ne pas empêcher l'opérateur de voir le plateau rotatif et la grille des matériaux.			
f) Les commandes et les écrans d'affichage à l'intérieur de la cabine doivent être disposés de façon à ce que l'opérateur n'ait pas besoin de tourner la tête ou le corps de plus de 45 degrés depuis la position droit devant pour actionner les commandes ou consulter les écrans d'affichage.			
2.12.12 Un soutien technique et la fourniture de pièces doivent être rapidement disponibles dans un rayon de 250 km du lieu de livraison.			
2.12.13 Fournir les manuels d'entretien et de pièces à l'atelier de réparation de l'APC.			

<p>2.12.14 Un certificat d'achèvement portant la marque nationale de sécurité de Transports Canada doit être appliqué.</p>			
<p>2.13 ÉQUIPEMENT INSTALLÉ</p>			
<p>2.13.1 Fournir et installer une benne de déchargement munie d'une épandeuse, d'une chaîne de convoyeur, d'un plateau rotatif en uréthane, d'un ensemble de bâches électriques et d'une grille de matériaux.</p>			
<p>a) Dimensions approximatives (minimum) :</p>			
<p>(1) Largeur intérieure : 88 po</p>			
<p>(2) Longueur : 15,5 pi</p>			
<p>(3) Hauteur latérale : 48 po</p>			
<p>(4) Hauteur du panneau arrière : 60 po</p>			
<p>(5) Pare-pierres : 30 po</p>			
<p>(6) Capacité : au moins 14 verges cubes</p>			
<p>b) Pare-pierres en acier d'au moins 5/32 po d'épaisseur et renforcé aux deux extrémités.</p>			
<p>c) Panneau avant en acier robuste d'au moins 5/32 po d'épaisseur.</p>			
<p>d) Renforcement : deux goussets pleine hauteur et un gousset pleine largeur en acier d'au moins 5/32 po d'épaisseur et en forme de « V » soudés à l'extérieur du panneau avant.</p>			
<p>e) Côtés en acier d'au moins 5/32 po d'épaisseur, renforcés.</p>			
<p>f) Panneau arrière en acier d'au moins 3/16 po d'épaisseur.</p>			
<p>g) Le panneau arrière, lorsqu'il est à l'horizontale, doit être au même niveau que le plancher du châssis.</p>			
<p>h) Le dispositif de verrouillage du panneau arrière doit être centré, à verrouillage automatique et actionné à l'air.</p>			
<p>i) Les montants caissonnés des coins arrière doivent avoir des feux arrière ovales encastrés.</p>			
<p>j) Béquille de sécurité pour le maintien de la benne en position relevée.</p>			
<p>k) Plancher</p>			

(1) Fait en une seule pièce d'acier à limite d'élasticité conventionnelle de 80 000 lb/po2 et d'au moins 3/16 po d'épaisseur.			
l) Soubassement (minimum)			
(1) Deux poutres en I de 8 po pleine longueur à 80 000 livres par pied carré.			
m) Épandeuse :			
(1) Le système d'entretien de la chaîne, y compris le panneau d'accès dans le tablier arrière, doit permettre d'enlever la chaîne, et la niche à fentes doit permettre d'enlever la boîte de vitesses.			
(2) Chaîne à maillons coudés moulés autonettoyante.			
(3) Les maillons de la chaîne sont protégés par un carter ou garde-chaîne intégral n'exposant que les tabliers à barres.			
(4) La chaîne est entraînée par une boîte de vitesses à rapport de 25:1.			
(5) Les roulements doivent être de type à rotule et graissables.			
(6) La tension de la chaîne doit pouvoir être réglée au moyen de deux actionneurs de graissage réglables.			
(7) Moteur hydraulique d'une puissance adéquate pour l'utilisation			
n) Ensemble de plateau rotatif			
(1) L'arbre du plateau rotatif est scellé et muni d'un moteur hydraulique sur le dessus.			
(2) Moteur hydraulique bi-rotationnel de 3,2 pieds cubes.			
(3) Le plateau rotatif est monté, réglable latéralement et amovible.			
(4) Le disque d'épandage en uréthane a un diamètre d'au moins 17 po.			
(5) Une goulotte en polyéthylène non adhésif alimente le disque d'épandage.			
o) Attelage de chasse-neige			
(1) Raccordement d'une lame chasse-neige sens unique par l'activation du vérin de levage. (de l'intérieur de la cabine)			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 5P132-160731/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
 001
 File No. - N° du dossier
 MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
 mct018
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(2) Goupilles de verrouillage hydrauliques.			
(3) Vérin de levage hydraulique à double effet.			
(4) Des phares à halogène de chasse-neige et des feux arrière doivent être installés sur la partie supérieure de l'attelage.			
(5) L'équipement frontal doit comprendre un pare-chocs intégré.			
(6) L'attelage doit être fixé près du châssis afin de réduire le porte-à-faux de la lame chasse-neige.			
p) lame chasse-neige réversible à usage intensif			
(1) Raccordement rapide, contrôlée à partir de la cabine; lame chasse-neige deux sens d'une largeur minimale de 11 pi et d'une hauteur minimale de 42 po avec un bord de coupe d'au moins 1/2 po x 6 po. La lame chasse-neige doit être montée avec des faisceaux de câble complets et tous les accessoires de montage.			
(2) Peinte avec un apprêt époxydique et ensuite peinte avec une peinture époxy ou de polyuréthane de qualité supérieure.			
(3) La lame chasse-neige doit avoir au moins quatre (4) barres/nervures de renfort verticales.			
(4) Doit avoir un bord à déclenchement avec au moins trois (3) ressorts de déclenchement robustes.			
(5) Doit inclure des plaques de trottoir et des plaques d'usure pour les patins.			
(6) Doit inclure des tuyaux du système hydraulique accompagnés de raccords à débranchement rapide.			
(7) Doit inclure des tiges de piston nitrurées à double effet et un déflecteur en caoutchouc.			
(8) Le versoir doit être en acier de calibre 10 minimum avec un pas réglable en 3 positions.			
(9) Doit comprendre une soupape de décharge transversale et une barre oscillante standard.			
q) Aile chasse-neige			
(1) Le versoir de l'aile chasse-neige de 11 pi doit être en acier d'au moins 3/16 po d'épaisseur avec un bord de coupe de 11 pi et une longueur totale de 11,6 pi.			
(2) La hauteur de la partie avant ne doit pas dépasser 32 po et			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 5P132-160731/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 5P132-160731

N° de la modif - Amd. No.
 001
 File No. - N° du dossier
 MCT-6-39052

Id de l'acheteur - Buyer ID
 mct018
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

la hauteur de déchargement ne doit pas dépasser 39 pi 6 po.			
(3) Ensembles de montants hydrauliques complets avec fixation arrière ou de type patrouille.			
(4) La charnière de déclenchement avant de l'aile chasse-neige doit être de type ressort en caoutchouc ou de type équivalent.			
(5) Doit permettre le transport sans que l'aile chasse-neige n'obstrue la vision de la fenêtre du côté passager.			
(6) Un feu stroboscopique ambre doit être monté à l'arrière du versoir de l'aile chasse-neige.			
r) Graissage par tuyaux souples			
(1) Tous les points de graissage sur l'épandeuse qui ne sont pas facilement accessibles doivent être munis de tuyaux souples de graissage.			
s) Finition			
(1) Toutes les pièces d'acier doivent être nettoyées au jet de sable.			
(2) Tout l'acier doit être recouvert d'un apprêt époxydique, puis d'une peinture époxy ou de polyuréthane de qualité supérieure.			
2.14 INSTALLATION			
L'équipement doit être monté correctement sur le camion fourni par l'entrepreneur. L'installation comprend l'ensemble des tuyaux, des raccords et tout autre accessoire connexe requis pour que l'unité soit complète et prête à l'emploi. Il doit y avoir des phares pour le déneigement, des feux de position, un feu sur le plateau rotatif et des garde-boue. L'ensemble des composants en acier doit être sablé puis recouvert d'un apprêt et de peinture.			
PARTIE 3 – CONSULTATIONS ENTRE LE CLIENT ET L'ENTREPRENEUR			
Concernant l'installation des équipements, des consultations client-entrepreneur devront être planifiées entre le chargé de projet et le représentant de l'entrepreneur à la date et l'heure qui conviendront aux deux parties.			